

CONSEIL COMMUNAL DE GENOLIER
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Objet : **Préavis no 55/2014, Budget 2015**

Séances : 3 novembre 2014

Présents : La Municipalité au complet, O. Rochat ainsi que la Commission des Finances

La Commission des finances tient à remercier les membres de la Municipalité ainsi que le boursier pour le travail fourni dans le cadre de ce budget 2015, notamment pour la clarté des documents présentés ainsi que pour les nombreuses réponses aux questions posées.

Selon le budget 2015 présenté, et après une discussion approfondie avec les membres de la Municipalité, la projection de **l'excédent des recettes** s'élève finalement à **CHF 959'543--** (hors impôts aléatoires) contre un excédent de charge de CHF 1'788'188,-- au budget 2014. L'inversion de tendance est donc importante et est dû en grande partie à une réduction de CHF 400'000,-- du fonds de péréquation horizontal, d'une réduction de la prévoyance sociale importante (remboursement trop perçu en 2014. Il s'avère que la facture sociale avait été fortement revue à la hausse suite à un encaissement de montants importants de 2 successions. Retour à la « normale » en 2015).

Selon l'usage, les **impôts aléatoires** (droits de mutation, impôt sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations) ne sont pas inclus dans le budget. En les incluant, nous pouvons présager un budget bénéficiaire supérieur au million l'année prochaine, sous réserve de changement important dans la péréquation et la facture sociale, postes malheureusement toujours très fluctuant d'une année à l'autre. En supprimant le remboursement extraordinaire de la prévoyance sociale, nous aurions un budget avec un léger déficit avant impôts aléatoires.

Au niveau des **recettes et de dépenses**, nous vous renvoyons aux tableaux synoptiques page 45 et 47 du préavis de la Municipalité.

Nous renvoyons également les conseillers au tableau page 8 du préavis de la Municipalité qui donne le détail des principales **charges non courantes** du budget 2015 de plus de CHF 10'000,-- pour un montant total de CHF 285'500,-- (contre CHF 648'590,-- au budget 2014).

Pour davantage de détails, nous vous encourageons à parcourir le préavis no 55/2014 de la Municipalité vous donnant toutes les informations nécessaires à sa compréhension.

Nous tenons à relever la rigueur et la cohérence avec lesquelles ce budget a été établi. Après examen, nous n'avons pas identifié de dépense somptueuse ou extravagante, ni de dépense significative nécessitant une proposition de modification du budget.